

COMMUNE DE LA CHAPELLE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024
à 20 h00

PROCES-VERBAL

Date de convocation : 19.04.2024

Sous la présidence de Mr Charles COSTEL, Maire

Membres présents : Mmes REFFET Martine, NOYEL Marie-Geneviève, DALLA-COSTA Josette, MAURICE Michèle. Mrs GOYET Adrien, CUGNET Romain.

Membres en exercice : 9 ; Membres présents : 8; Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : REFFET Martine

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 21 Mars 2024,
- 2 - Aménagement de sécurité en traversée du chef-lieu,
- 3 - Aménagement aire de jeux : choix de l'emplacement,
- 4 - Travaux ONF : route forestière de Locasset,
- 5 - Réseau assainissement Tigny : convention de servitude de passage,
- 6 - Travaux sur centrale hydroélectrique du Drairon,
- 7 - Contentieux parcelle B 1484,
- 8 - Régime indemnitaire des agents communaux,
- 9 - Octroi de tickets restaurant pour les agents communaux,
- 10 - Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique pour le risque prévoyance,
- 11- Règlement de la salle des fêtes,
- 12 - Questions diverses.

COMMUNE DE LA CHAPELLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024

1 - Procès-verbal de la séance du 21 Mars 2024

Approbation à l'unanimité.

2 – AMENAGEMENT DE SECURITE EN TRAVERSEE DU CHEF-LIEU :

Monsieur le Maire fait état du constat d'une vitesse excessive en traversée du chef-lieu et souhaite procéder à des aménagements visant au ralentissement de la circulation en vue d'assurer la sécurité des usagers de cette route, notamment aux abords de l'école.

Dans le but de financer les aménagements de sécurité sur routes départementales sous maîtrise d'ouvrage communale, le Maire rappelle que le Conseil Départemental de la Savoie procède à la répartition des amendes de police liées à la circulation routière.

Le Maire propose des aménagements de type dos d'âne, l'installation de surlargeur de voirie selon une estimation s'élevant à 32 331.04 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'aménagements de sécurité en traversée du chef-lieu,
- Approuve le coût prévisionnel s'élevant à 32 331.04 € HT,
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre des amendes de police, d'un montant de 13 260 €.
- Autorise à signer les documents relatifs à ce dossier.

< Délibération approuvée à l'unanimité (N°31/2024)

3 – AMENAGEMENT AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire expose la nécessité de créer une aire de jeux pour les enfants.

Deux emplacements semblent pouvoir convenir à ce projet : les abords du terrain de sport et une parcelle vers le parking de la mairie.

Afin d'offrir à chaque catégorie d'âge les structures adaptées, Monsieur le Maire propose d'envisager les 2 emplacements : les abords du terrain de sport pour les plus grands et la parcelle située derrière le parking de la mairie où les élèves de l'école maternelle et primaire s'arrêtent souvent après l'école.

Après avoir délibéré, le choix s'est porté sur un aménagement sur les 2 emplacements proposés.

< Décision prise à la majorité

4 – ROUTE FORESTIERE DE LOCASSET

Monsieur le Maire expose le projet de réfection de la route forestière de Locasset, évalué à 400 000 € HT. Une subvention pourrait être attribuée par ONF à hauteur de 80 %, le solde restant serait réparti avec la Commune d'Epierre (1/3) et La Chapelle (2/3).

Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal sollicite une étude détaillée auprès d'ONF (à répartir à 50 % entre les 2 Communes).

< Décision prise à l'unanimité

COMMUNE DE LA CHAPELLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024

5 - RESEAU ASSAINISSEMENT Route de Tigny et CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE

Monsieur le Maire expose que les parcelles cadastrées section B numéros 1490, 1486, 1485 et 1489 sont actuellement situées en zone constructible mais qu'elles ne sont pas desservies par le réseau d'assainissement collectif.

En conséquence, de manière à desservir lesdites propriétés, il est nécessaire de réaliser une extension de réseau à partir du réseau actuellement existant.

Cette extension de réseau nécessite la constitution de servitudes réciproques dans un premier temps entre le domaine public communal et les propriétés cadastrées section B numéros 599, 1486 et 1490.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la constitution des servitudes et autorise le Maire à signer les actes de constitution de servitude.

< Délibération approuvée à l'unanimité (N°32/2024)

6 - TRAVAUX SUR CENTRALE HYDROELECTRIQUE

Mr CUGNET Romain expose la nécessité de procéder au remplacement de l'automate actuel et l'installation d'un écran de gestion et fait part du devis établi par EREMA, spécialiste en hydroélectricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société EREMA d'un montant de 29 995 € HT.

< Délibération approuvée à l'unanimité (N° 33/2024)

7 – CONTENTIEUX PARCELLE B 1484

Engagement d'une négociation à l'amiable suite au recours gracieux déposé au sujet du règlement de la participation voies et réseaux sur la parcelle B 1484.

< Délibération approuvée à l'unanimité (N° 34/2024)

8 – REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS COMMUNAUX

Par délibération en date du 25.01.2018, le Conseil Municipal a instauré le Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et l'engagement professionnel.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de revaloriser à hauteur de 4.7 % la partie relative à l'indemnité de fonction (augmentation correspondante à l'inflation).

< Délibération approuvée à l'unanimité (N° 35/2024)

COMMUNE DE LA CHAPELLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024

9 - ADHESION AU CONTRAT CADRE DE PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE MUTUALISEES DU CENTRE DE GESTION pour LES TITRES RESTAURANT

Monsieur le Maire présente l'intérêt d'adhérer au contrat cadre « titres restaurant » proposé par le Cdg73 afin de permettre aux agents de bénéficier de cette prestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer au contrat cadre du Cdg73 pour la fourniture, la livraison et le conditionnement de titres restaurant à compter du 01/05/2024 ;
- FIXE la valeur faciale du titre restaurant à 8.33 € ;
FIXE le taux de la participation employeur à 50 %
- APPROUVE la convention d'adhésion au contrat cadre de prestations d'action sociale mutualisées, relatif à la fourniture, la livraison et le conditionnement de titres restaurant, pour les collectivités et établissements publics affiliés au Cdg73,
- AUTORISE le Maire à signer la convention précitée avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

< Délibération approuvée à l'unanimité (N°36/2024)

10 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – Risque « prévoyance »

Le Conseil Municipal prend connaissance de la démarche engagée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale au sujet de la protection sociale complémentaire des agents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate le centre de gestion afin de mener pour le compte de la Commune une procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « prévoyance ».

< Délibération approuvée à l'unanimité (N°37/2024)

11 - REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire expose les nuisances intervenues lors de certaines locations de la salle des fêtes communale. Afin de remédier à cette situation, il est décidé de modifier le règlement et de faire apparaître la motivation de la location. Chaque demande de location sera dorénavant examinée, au préalable, par la municipalité.

< Décision prise à l'unanimité

COMMUNE DE LA CHAPELLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024

12 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association Ensemble Pour La Chapelle (EPLC) réalise, pour partie, l'entretien des chemins communaux. Des justificatifs de frais engendrés par cette activité ont été présentés à Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 332.29 € (correspondant aux frais).

< Délibération approuvée à l'unanimité (N°38/2024)

(Mme NOYEL, membre du bureau de l'association, n'a pas pris part au vote)

Le présent procès-verbal a été approuvé à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du 25 Juin 2024.

Conformément à l'Ordonnance n° 2021-1310 et au Décret n° 2021-1311 du 7/10/2021, la publication par voie électronique sera faite le 28 Juin 2024.

La Chapelle, le 29 Avril 2024

Le secrétaire de séance,
REFFET Martine,



Le Maire,
COSTEL Charles

